

The Blockchain Group annonce le report de publication de ses résultats annuels et de son rapport financier annuel 2023

Puteaux, le 29 avril 2024. The Blockchain Group (code ISIN : FR0011053636, code mnémorique : ALTBG) (la « Société ») reporte la publication de ses résultats annuels et de son rapport financier annuel 2023 initialement prévus le 30 avril 2024. La Société communiquera ultérieurement aux marchés la date du conseil d'administration d'arrêté des comptes de l'exercice écoulé et de la publication du rapport financier annuel 2023.

Par ailleurs, la Société précise que :

- Le plan de continuation est en cours d'élaboration,
- Le plan de restructuration annoncé l'an dernier se déroule comme prévu.

La société rappelle qu'elle est toujours en période d'observation (<https://www.theblockchain-group.com/wp-content/uploads/2024/02/TBG-CP-Poursuite-RJ.pdf>).

* * *

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale.

A propos de The Blockchain Group

The Blockchain Group est le leader français de la blockchain. Du conseil au services technologiques, en passant par la R&D, le groupe aide les entreprises à saisir l'ensemble des opportunités que présentent la blockchain, le web3, la Data Science et IA sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

EURONEXT Growth Paris

Mnémorique : ALTBG

ISIN : FR0011053636

Reuters : ALTBG.PA

Bloomberg : ALTBG :FP

Contact communication :

communication@theblockchain-group.com

Avertissement

Ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles

restrictions est susceptible de constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.